

Ständerat

Conseil des Etats

Consiglio degli Stati

Cussegl dals stadis



Commission de la politique de  
sécurité

CH-3003 Berne

Tél. ++41 (0)31 322 97 58

Fax ++41 (0)31 322 99 75

[www.parlement.ch](http://www.parlement.ch)

[sik.cps@pd.admin.ch](mailto:sik.cps@pd.admin.ch)

À l'att. :

- des partis politiques
- des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
- des associations faîtières de l'économie
- des autres milieux concernés

Le 1 octobre 2007

**05.443 Iv.pa. Sommaruga: Protection civile. Faire appel au personnel de réserve dans les situations d'urgence**  
**Ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

La Commission de la politique de sécurité du Conseil des États (CPS-E) a chargé le Département fédéral de la Défense, de la Protection de la population et des Sports (DDPS), et plus précisément l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres associations intéressées sur une modification de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile.

Le **déla**i de réponse est fixé au **31 décembre 2007**.

Le projet propose qu'à l'avenir, dans des situations de catastrophe et d'urgence ainsi que pour les travaux de remise en état qui en résultent, il soit possible de recourir immédiatement à des personnes astreintes à servir dans la protection civile qui n'ont pas été formées et qui ont été incorporées dans le personnel de réserve, même sans leur faire suivre une instruction de base préalable ; ces réservistes auront les mêmes droits et obligations que les personnes ayant suivi une formation.

Vous trouverez ci-joint l'avant-projet d'acte de l'Assemblée fédérale, assorti du rapport explicatif. D'autres exemplaires peuvent être téléchargés à l'adresse suivante : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.



Je vous prie de bien vouloir nous faire parvenir votre position dans le délai imparti, à l'adresse suivante : **Office fédéral de la protection de la population, Conception et coordination, Droit et affaires parlementaires, Madame Valérie Anne Schmocker, Cheffe droit et affaires parlementaires, Monbijoustrasse 51 A, 3003 Berne** (tél. 031 323 55 78, fax 031 324 87 89, E-Mail : [Valerie.Schmocker@babs.admin.ch](mailto:Valerie.Schmocker@babs.admin.ch)).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Hermann Bürgi  
Président de la commission

Documents joints :

- projet mis en consultation et rapport explicatif (all., fr., it.)
- liste des destinataires (all., fr., it.)